L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 7 MARS 1886. 59me Année

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 7 MARS 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE DEMAIN LUNDI.

Par Jas. P. Guinault, sur le Chemin de la Métairie, en face du parc, à côté du café de M. Jean Marie Saux, 16 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler; 40 cochons de races Berkshire et Chester White.

Par Hy Stern & Co., à leur salle d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par le sherif, à la Bourse Arcade—le bateau à vapeur Godfrey T. Johnson. Vente de stock, billets hypothécaires, comptes ouverts, etc. Deux billets à ordre, le premier pour la somme de $177, l'autre pour la somme de $1,000. Ventes de diables (timber wheels) roues à charrier des bois de charpente. Le droit d'occupation de la bâtisse No 38 rue Décatur. Rue Elmire, entre Remparts et Bourgogne, un lot de meubles assortis. Aux Nos 27 et 29 rue N. Remparts, tout le contenu d'un magasin de meubles bien achalandé.

Le projet de loi de M. Blair sur l'enseignement.

Nous avons toujours pensé que le premier devoir d'une République est de propager, de développer l'enseignement parmi ses populations, d'aider les familles, les communautés, grandes et petites, les districts, les départements, les provinces, les Etats, à instruire, à élever convenablement leurs enfants. Sous une forme gouvernementale essentiellement démocratique et profondément égalitaire comme la nôtre, ce devoir devient encore plus impérieux que partout ailleurs. Ici, tout le monde est citoyen au même degré, au même titre; tout le monde jouit des mêmes droits, est soumis à l'accomplissement des mêmes devoirs. La lumière de l'enseignement doit être répartie aussi également que possible, dans toutes les parties du pays, puisque la souveraineté, puisque les franchises du citoyen y sont également répandues jusque dans les coins les plus reculés.

Jamais un Etat républicain n'a eu, jamais il n'aura le droit de dire à ses citoyens, de quelqu'origine qu'ils soient, quelque territoire qu'ils habitent: "faites ceci, faites cela," si, préalablement, il ne leur a pas donné les moyens matériels, les connaissances suffisantes pour faire ceci ou cela, et pour le faire convenablement. Encore moins peut-il leur demander de remplir les fonctions les plus augustes du souverain, de choisir, dans les élections, ceux qui seront appelés à tenir les rênes du gouvernement, s'ils sont incapables de savoir ce que c'est que ce gouvernement, les devoirs qui incombent à ses fonctionnaires; s'ils sont incapables de faire la distinction entre les hommes qui doivent être utiles à la patrie et ceux qui doivent lui être nuisibles. Si dans les situations diverses où les place la Constitution, les malheureux citoyens pèchent par faiblesse, par ignorance, la faute n'en retombe pas sur eux, mais sur l'Etat qui n'a pas su remplir ses devoirs à leur égard et leur donner l'instruction nécessaire.

Tout cela nous semble élémentaire; aussi, dès que M. Blair a présenté au Sénat de Washington son projet de loi, aujourd'hui fort connu, qui a pour but d'aider les Etats et les communautés de l'Union à répandre l'enseignement dans leurs classes restées, jusqu'ici, illettrées, n'avons-nous pas hésité à en prendre la défense.

On sait en quoi consiste ce bill; soixante-dix-sept millions de dollars sont tirés du trésor pour une période de huit ans et affectés à l'éducation publique dans les différents Etats, proportionnellement aux besoins de chacun d'eux.

La Louisiane est ainsi éminemment intéressée à l'adoption du projet, attendu qu'elle est une des parties de l'Union qui compte le plus d'illettrés.

La répartition, suivant les idées de M. Blair se serait basée sur les chiffres fournis par le recensement de 1880. Sur ce pied, nous recevrions, la première année, $358,741; la deuxième année, $512,314; la troisième, $768,416; la quatrième, $666,047; la cinquième, $663,575; la sixième, $461,109; la septième, $358,041; la huitième—$358,641.

De pareils chiffres suffisent pour faire apprécier l'immense impulsion qui serait donnée à l'instruction dans notre ville et dans nos campagnes. Il n'en faut pas davantage pour y changer l'état des esprits, pour y élever considérablement le niveau des connaissances, pour lancer, à fond de train, sur la voie du progrès, les citoyens récalcitrants et routiniers.

Nous avons entendu reprocher au bill son caractère inconstitutionnel. Il serait, dit-on, une infraction à l'égalité qui doit présider à la distribution des bienfaits de l'Etat, comme elle préside à la répartition des charges publiques. Nous avons déjà, croyons-nous, réfuté cette objection. Le gouvernement doit son appui à ses administrés, suivant l'étendue de leurs besoins. La Vallée du Mississippi, par exemple, souffre de ce que la navigation du fleuve n'est pas complètement assurée; le Congrès vote des fonds dans ce but; est-ce inconstitutionnel? Eh quoi, ne voilà-t-il en cela un acte inconstitutionnel? L'industrie sucrière louisianaise court des dangers, parce que les méthodes de culture et de fabrication n'y sont pas assez perfectionnées. L'Etat vient à son secours et l'aide à établir une station expérimentale; il se charge d'installer au milieu de nous une batterie de diffusion—deux institutions qui doivent transformer l'industrie et enrichir le pays. Sont-ce là des infractions à la Constitution? Ces mesures, dont personne ne conteste l'utilité, l'opportunité, ne doivent-elles pas contribuer au bien-être général et, comme telles, ne sont-elles pas parfaitement conformes à l'esprit de la loi fondamentale?

Il en est de même, à plus forte raison, de l'enseignement. En élevant le niveau des connaissances là où il était trop bas, il rétablit l'égalité, qui était faussée par l'ignorance et l'incapacité intellectuelle de telles ou telles classes de citoyens.

En distribuant l'instruction dans les villes et les campagnes où elle fait défaut, l'Etat ne fait donc que remplir le premier de ses devoirs, que se conformer strictement à l'esprit de la Constitution. Il y va non-seulement du bien-être général, mais du bon ordre public et de l'avenir des institutions.

Peu nous importe maintenant la façon dont le gouvernement distribue l'enseignement, qu'il le fasse directement ou par délégués; c'est son affaire, mais il est de nécessité absolue qu'il le fasse.

Ces réflexions nous sont inspirées par les belles paroles que l'hon. M. Gibson vient de prononcer au Sénat des Etats-Unis, en faveur du projet de loi de M. Blair. Notre sénateur a fait un tableau bien triste et, malheureusement, trop ressemblant, des ruines, des misères du Sud après la guerre; il a montré "toutes ses institutions locales, industrielles, financières, scolaires et religieuses, renversées, brisées, pulvérisées—leurs fondations mêmes détruites—au bouleversement complet, et la réhabilitation politique du pays, confiée principalement à ses anciens esclaves, qui non-seulement se sont vus affranchis, mais dépositaires, en quelque sorte, de la souveraineté électorale." Il a montré le Nord émergeant de la lutte, triomphant, ayant doublé sa puissance, ses richesses matérielles, ses lumières intellectuelles, tandis que le Sud en sortait dans un état d'épuisement dont on ne trouve aucun exemple dans les temps modernes. "La pauvreté, la ruine l'ont jeté dans une infériorité d'où il faut le tirer. Le premier de tous les remèdes, c'est le relèvement de l'enseignement; seul, il peut faire disparaître un grave désordre national qui est une honte pour une grande démocratie comme la nôtre."

Il n'y a rien à répondre à de tels arguments; aussi les dépêches ne nous disent pas qu'on y ait fait grande objection, même parmi les adversaires politiques de M. Gibson, même parmi les représentants de certains Etats qui, depuis plus de vingt-cinq ans, s'imaginent avoir seul droit aux largesses du Trésor. Un de ces derniers a fait même ajouter au projet un amendement allouant une somme additionnelle de $2,000,000, pour aider à la construction d'écoles dans les campagnes trop pauvres pour faire la dépense.

Tout nous fait donc espérer le vote définitif de cette loi qui sera un bienfait public; elle contribuera plus que bien d'autres mesures à éclairer les populations, à répandre parmi elles les lumières de la science, à préparer et à former une génération d'industriels, de cultivateurs, de travailleurs des champs et des fabriques, destinés à devenir l'honneur de l'Union Américaine, à en doubler la richesse.

Fête de Charité pour l'Orphelinat du Mont-Carmel.

La fête de Charité annoncée pour aujourd'hui en matinée, a été forcément ajournée à dimanche prochain. La procession des pompiers est trop populaire pour oser risquer une fête quelconque le même jour. Les artistes tiennent, d'ailleurs, beaucoup à voir paraître ce noble corps. M. Durieu et les dames du comité de la fête n'entendent point non plus faire les choses à demi. Un légitime amour-propre exige que l'Opéra soit au grand complet le jour de cette matinée extraordinaire. Hâtez-vous de retenir vos places, si vous n'aimez pas les ascensions. La matinée de dimanche prochain présentera la plus brillante chambrée de la saison. Le programme sera publié jeudi; il sera irréprochable de tout point. La loterie, on le sait, sera tirée par Mme Reine. Le lemme lot, offert par Mme Souchon, est un pot à eau en argent. Le gâteau est offert par MM. Grouchy et Domecq, successeurs de Bonnecaze.

Excellents achats.—Les personnes en quête d'excellents achats en pianos les trouveront à faire chez Philip Werlein, 135 rue du Canal. On trouvera à cet effet un avis, plusieurs plutôt, où sont données la description de ces instruments et leurs prix. La maison Werlein est ancienne et honorable, et les promesses qu'elle fait elle les tient. Ainsi donc, le public peut demeurer convaincu que les achats à prix réduits d'instruments de première qualité qu'elle annonce, n'ont rien d'imaginaire, rien d'exagéré.

Matinée à l'Opéra.

Mercredi prochain, grande matinée d'opérette. Afin de faciliter les danses, les places seront en vente demain, lundi.

M. H. Billard (ancienne librairie Hébert) annonce qu'il a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 20 février 1886.

Propriétés vendues à l'encan, hier, par MM. Spear & Escoffier:

No. 233, Chemin du Bayou	$2,900
Rue Marais entre le Chemin du Bayou et Quartier	$825
Nos. 203 et 205 Chemin du Bayou	$2,800
No. 207 Chemin du Bayou	$1,650
No. 404, rue St. Anne	$600

Le Carême.

Nous extrayons le passage suivant de la lettre pastorale et du mandement de Mgr Leray, Archevêque de la Nouvelle-Orléans, pour le Carême de 1886:

Nous n'avons pas cru devoir rien changer aux prescriptions des années précédentes concernant l'abstinence et le jeûne du Carême.

En conséquence, et à ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

1. A raison de la dureté du temps et de la difficulté pour un grand nombre de se procurer des aliments maigres, l'usage de la viande est permis tous les jours pendant le Carême, excepté le mercredi et vendredi de chaque semaine et le samedi des Quatre-Temps. Les personnes qui jeûnent doivent, le jour où elles jeûnent, ne manger de la viande qu'à un seul repas. Celles qui sont dispensées du jeûne peuvent en manger à tous les repas.

2. Tous les jours, pendant le Carême, l'usage du tout poisson est interdit pour le repas où l'on mange de la viande.

3. Les personnes qui peuvent avoir des raisons pour se dispenser, en tout ou en partie, des prescriptions ci-dessus énoncées, relativement à l'abstinence et au jeûne, doivent consulter leurs Recteurs ou confesseurs, et n'agir que d'après leur avis.

4. Le temps accordé pour l'accomplissement du devoir pascal commencera le premier dimanche du Carême et finira le dimanche de la Trinité.

5. Pendant le Carême il y aura, autant que possible dans chaque église, des instructions propres à éclairer les fidèles sur les devoirs de la vie chrétienne, et nous exhortons vivement les catholiques à assister assidûment à ces instructions, afin que les grâces que Dieu leur a préparées ne soient point perdues pour eux.

6. Messieurs les Recteurs, en recommandant l'*Association Diocésaine* et la quête mensuelle pour le diocèse, insisteront sur les motifs qui doivent déterminer les fidèles à prendre part à une œuvre si importante.

7. Comme les deux quêtes qui se font annuellement, à Noël et à Pâques, doivent être continuées comme par le passé, Messieurs les Recteurs rappelleront la quête de Pâques en temps utile à leurs paroissiens, afin que ceux-ci se préparent à y coopérer.

8. En vertu d'un rescript de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, en date du 20 janvier 1886, nous permettons comme à l'ordinaire l'usage de la viande tous les samedis de l'année, à ceux qu'ils ne seront Vigiles ou jours de Quatre-Temps, invitant les fidèles à remplacer pas l'aumône, ou une autre bonne œuvre, l'abstinence dont ils sont dispensés.

Avis.—L'assemblée mensuelle de la Société de l'Union Diocésaine du Sacré-Cœur aura lieu au Presbytère de la Cathédrale St-Louis, ce dimanche, 7 mars 1886, à l'issue de la grand'messe.

Les Dames Zélatrices sont respectueusement priées d'y assister.

H. Mignot,
Directeur.

Le théâtre de l'Odéon vient de reprendre le *Fils de famille*. Un journal de Paris rapporte à ce propos un amusant souvenir qui remonte à la première représentation de cette pièce au Gymnase.

Le soir de la répétition générale en costumes, Lafontaine descendit de sa loge, grimé en véritable colonel, c'est-à-dire la moustache et les cheveux grisonnants, le teint bronzé. Ce ne fut qu'un cri de stupeur. Les auteurs, le directeur lui-même allèrent à lui les bras levés au ciel.

—Mais, mon ami, lui dit Montigny, ce n'est pas du tout cela! Il nous faut un jeune colonel qui puisse lutter d'élégance avec Bressant. Le public ne comprendrait pas!

—Un jeune colonel de Scribe, alors! répliqua Lafontaine. Seulement, nous ne sommes pas au temps de guerres de l'empire, il n'y a plus de jeunes colonels!...

—Ça ne fait rien, ajouta Montigny, faites comme je vous le dis. Vous verrez que ce sera beaucoup mieux.

Lafontaine remonta vivement dans sa loge et enleva la poudre de ses cheveux, le hâle de son visage. Félicitations de Montigny.

Le lendemain, première représentation. Lafontaine ne descendit qu'au moment où on l'avertit qu'il devait entrer en scène. Ahurissement de Montigny, qui le vit avec les cheveux gris et la figure de la veille. Il n'eut pas le temps de dire un mot, Lafontaine était devant le public... et son succès fut énorme.

Acclamé à la chute du rideau, Lafontaine, en passant devant les auteurs, ne prononça que ces mots:

—Enfonsée, les colonels de Scribe!....

Mercredi prochain, à l'Opéra, matinée d'opérette. Les places seront en vente lundi.

LOUISIANE.

Le *Meschacébé*, Bonnet-Carré, paroisse St-Jean-Baptiste, du 6 mars:

Des exemplaires du travail du docteur Huard sur l'Utilité de la Langue française aux Etats-Unis," ayant été envoyés aux officiers des navires de guerre français, sur rade à la Nouvelle-Orléans, M. l'amiral Lacombe vient d'adresser ses remerciements et ses félicitations à notre estimable médecin et lui a appris que les officiers de la *Flore* et du *Talisman* "avaient reçu les exemplaires avec reconnaissance."

D'autre part, M. Truy, consul de France à la Nouvelle-Orléans, complimente M. le docteur Huard sur son "œuvre patriotique," lui envoie un amical serrement de main et témoigne le désir de faire la connaissance personnelle du docteur.

Ces témoignages, provenant de sources si élevées, sont un véritable honneur pour le docteur Huard dont le dévouement à la langue française, à la France dont il est un des élèves, et à la race créole, à laquelle il appartient, ne saurait être plus chaleureusement établi que ces mots qu'il nous disait, hier: Je m'imagine que mon agonie, très prochaine,—qui sait? serait douce, si j'étais certain que, sur la pierre de mon tombeau, ne figureraient que ces simples mots:

CI-GIT
UN FRANCO-LOUISIANAIS.

De tout cœur, nous souhaitons que l'instant soit bien éloigné où les amis du docteur Huard liront cette épitaphe

—Lundi dernier, notre juri de police ayant autorisé M. l'avocat Chenet à lui faire part, verbalement, du plan de la nouvelle maison d'éducation à établir parmi nous, celui-ci s'en est acquitté avec éloquence, nous dit-on, au point de vue de l'ensemble du projet; mais, la question de la subvention espérée du juri de police et des bienfaits qui en découleraient n'ayant été qu'effleurée par M. Chenet,—et la délicatesse qui le distingue lui imposait cette réticence,—un comité, composé de MM. Michel Becnel et Frank Reine, a été constitué dans le but d'étudier tout ce qui a trait à ces points importants et d'en faire un rapport officiel au juri à l'une de ses prochaines convocations.

—A la séance du juri de police, lundi dernier, notre ami, M. Paul Webre, nommé, récemment, pour y remplir la vacance causée par la démission du représentant du 1er ward, a siégé pour la première fois. Evidemment, M. Paul Webre ne possédant ni l'éloquence ni les connaissances en droit de son prédécesseur ne le fera pas oublier; toutefois, le nouvel élu était riche de cet excellent jugement, de cette impartialité et de ce désir de bien faire qui caractérisent tous les esprits droits, nous croyons pouvoir affirmer que le public est très satisfait de sa nomination qui, en somme, n'est que le remplacement d'un disciple de Démosthènes par un descendant de Cincinnatus,—voilà tout.

—M. Morris Edrington. Ce citoyen si estimable a été nommé président de notre juri de police. Excellent choix.

—Mercredi, 3 du courant, a eu lieu, à l'Eglise St. Jean-Baptiste, le mariage de M. Charles Wilbert et de Mlle Mary Moll.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 6 mars:

Nous donnons ici quelques rapports officiels sur les récoltes de nos différentes habitations. Cette publication se fait à la requête de l'Association des planteurs sucriers de la Louisiane. Ne pouvant les réunir en un tableau, nous les reproduisons, à mesure qu'il nous arrivent:

—John A. Morris, habitation Ashton, paroisse St-Charles—a roulé, 11,000 tonnes de cannes produisant 869,956 livres de premiers sucres, 316,041 de seconds, et 1,236 barils, soit 608,371 gallons, de mélasse — a roulé environ 300 acres de plant et 200 de sonches de première année—c'est servi d'un moulin à 3 cylindres de 7 sur 10 et du régulateur à pression hydraulique de McDonald.

A. D. Bougère, habitation San Francisco, paroisse St-Jean-Baptiste—a fait 1748 barils, dont 1318 de premiers sucres, 420 de seconds; en tout, 561,658 livres de sucre et 527 barils de mélasse—a roulé 280 acres de plant et 100 de sonches—a fait usage de deux moulins, le premier ayant des cylindres de 4 1/2 sur 7, et le second des cylindres de 4 1/2 sur 42. Pas de régulateur hydraulique, mais a fait passer l'eau et la vapeur entre les premiers et les seconds cylindres.

J. S. Tuttle, habitation Laurel Ridge, paroisse Iberville—a fait 603 boucauts de sucre ou 700,000 livres, et 1,075 barils, soit 53,550 gallons de mélasse—a roulé 140 acres de plant, 120 de sonches de première année. Moyenne du tonnage de la canne, de 25 à 30 tonnes l'acre—un seul moulin de 4 pieds de long, avec régulateur hydraulique de McDonald—ne s'est servi que de fèves plates pour engrais. Son jus n'a pas pesé moins de 7 degrés, depuis le commencement jusqu'à la fin de la roulaison.

Martin Glynn, Pointe-Coupée — n'a pas fait de sucre; a mis 40 acres en semence.

R. H. Allen, habitation Rienzi, paroisse Lafourche—ne tient jamais compte du poids de la canne ou du jus; il a roulé environ 160 acres de plant et pense qu'il a fait pour le moins 1,300,000 livres de sucre. Comme la canne n'était pas très mûre, il pense avoir fait de 1200 à 1400 barils de mélasse—A de très bon sucre, très blanc.

Baldwin et Cie, habitation Total Wreck, paroisse Ste. Marie—a roulé 2,784 tonnes de cannes, soit 300,000 livres de sucre et 300 barils de mélasse; se sert d'un seul moulin—a acheté et roulé 117 récoltes dans les environs.

Propriété de C. W. Wills, habitation Linden, paroisse Ibérie—a fait 250,000 livres de sucre et 780 barils de mélasse; la moyenne de rendement est de 2,500 livres l'acre—a roulé 106 acres de plant, a fait usage de deux moulins, le 1er, de 24 sur 4, et le 2nd, de 28 sur 4, sans régulateur hydraulique; il pense que la sécheresse qui a eu lieu du 27 septembre au 1er novembre, a beaucoup réduit la récolte.

E. V. Weems, habitation Chetwood, paroisse Rapides—a fait 836 barils de sucre, dont 634 de premiers, et 202 de seconds, donnant un total de 242,400 livres, et 350 barils de mélasse, ou 16,000 gallons—a roulé 75 acres de plant et 30 de sonches de première année,—se sert d'un seul moulin à cylindres de 5 1/2 sur 32, sans régulateur hydraulique—a eu 10 acres de sonches d'une qualité tout à fait inférieure. La canne est resté verte, toute la saison; s'est servi pour engrais de graine de coton et de fèves plates.

Il est vraiment à regretter que si peu de planteurs aient jusqu'à présent, envoyé leurs rapports. On leur a pourtant distribué des blancs qu'il leur est bien facile de remplir. Ils devraient envoyer ces rapports, avant le prochain meeting de l'Association, pour y être lus, enregistrés et livrés ensuite à la publicité. Ces rapports, s'ils sont complets, donnent le quantité de tonnes de cannes roulées, la quantum pour cent du jus, le rendement en sucre et en mélasse, le rendement moyen à l'acre de la canne, le nombre d'acres roulés, la description des appareils employés dans la fabrication, les engrais dont on s'est servi pour fertiliser le sol. Tout cela forme une base sur laquelle on peut faire des observations, établir des calculs. Il y a, par exemple, des tonnes de sucre qui ne donnent que 100 livres, tandis que d'autres en fournissent de 140 à 150 livres. Pourquoi cette différence? Il y a une raison à cela. Ce sont les statistiques qui tôt ou tard l'indiqueront.

Planteurs, envoyez vos rapports; n'hésitez pas, parce que votre récolte est faible. C'est de l'amour-propre mal placé. Les renseignements que vous donnerez seront toujours précieux et vous serviront autant à vous qu'à la masse des planteurs.

—Maintenant que l'on est revenu de l'anxiété causée par les froids de janvier; que l'on a pu examiner le plant et les souches, on peut commencer à se rendre compte de la situation. En général, les nouvelles sont encourageantes. Nous n'avons pas encore entendu un seul planteur se plaindre des souches, qui presque toutes, sont en bon état. Il en est à peu-près de même de la semence.

—Le Dr Wm E. Brickell, agent de l'habitation Waltham, paroisse St. Jean Baptiste, a déposé, dans nos bureaux des échantillons de souches qui provenaient de différentes qualités de terrain; elles étaient parfaitement saines. Nous avons compté de 8 à 10 bourgeons vivaces. Quant à la semence qu'il nous a montrée, elle ne laissait rien à désirer.

Le conducteur des travaux pour le Dr Brickell, M. V. Forsythe, couvre les souches, têtes et feuilles, avec soin, et prévient ainsi tout accident.

—Les planteurs de notre région ont su adroitement profiter du temps favorable qu'ils avaient; beaucoup d'entr'eux ont déjà fini de planter la canne, et les autres travaillent activement, de façon à achever leur besogne le plus tôt possible. Dans notre voisinage, la semence est aussi bonne qu'à l'ordinaire, en dépit des gelées du mois de janvier. Les souches sont aussi saines que le plant. Tout nous fait donc espérer une bonne récolte pour notre paroisse.

Les jardiniers, non plus, n'ont pas perdu leur temps; dans peu de semaines, on en aura la preuve. Les légumes ne manqueront pas, malgré l'effroyable gelée qui a failli tout tuer. Le fait est que notre région est merveilleusement propice à ce genre de culture. Si l'on s'y adonnait avec énergie, on tirerait un parti immense du commerce des légumes.

—Le meeting des commissaires de levées du 4e district a eu lieu, à Port Allen, le 24 février. Etaient présents MM. Perkins, Martin Glynn, Andrew Price, W. C. Gordon, John Hill, A. H. Gay, secrétaire.

Le major Richardson et M. Brown, ingénieurs d'Etat, ont lu leur rapport. Il a été ensuite résolu qu'une taxe de cinq "mille" serait imposée aux contribuables, en vue des levées. L'auditeur d'Etat en a été averti; il aura donc à s'entendre avec les autorités ad hoc, pour faire percevoir cette surtaxe dans les paroisses du district.

—Encore une habitation sacrifiée. Nanjemoy, l'ancienne propriété du Dr. Taylor, sur le Bayou Courtableau, à quelques milles au-dessus de Washington, paroisse St-Landry, a été achetée, par M. Walter S. Torian, pour la somme insignifiante de $12,500. Afin de juger à quel point la propriété est dépréciée, il faut savoir que Nanjemoy a 1600 acres de terre, dont 800 sont en culture et 800 couverts de magnifiques bois. Il y a là une belle sucrerie, fort bien cultivée, des cabanes de travailleurs, des moulets, tous les outils aratoires que l'on peut désirer et de la semence pour planter au moins 75 acres.

M. Torian avait acheté cette propriété mais l'avait revendue à M. Scammell, de la maison Scannell et Lafaye.

Cette ferme est tombée entre les mains de M. Walter Pugh, qui avait prêté aux propriétaires une assez forte somme. Il l'a sacrifiée pour pouvoir rentrer dans son argent.

—On sait que les oranges sont un des grands produits du bas Mississippi, au-dessous de la Nouvelle-Orléans. On croit beaucoup que les arbres n'aient été sérieusement atteints. Il n'y a pas encore de marque de végétation; cependant, bien des planteurs espèrent faire une demi-récolte.

Le baron Rapineau examinant, chez le marbrier, la pierre qu'il doit faire placer sur le tombeau de sa femme:

—Trois larmes? Pourquoi trois larmes?.... quand nous n'avons que deux yeux!

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier, marchand-tailleur, rue Carondelet, No 44, entre Gravier et Union.

Ce soir, à l'Opéra, dernière représentation de:
"Le Cœur et la Main."

IN MEMORIAM.

A une réunion du Comité d'Administration du "St. John Rowing Club", les résolutions suivantes ont été adoptées à l'Unanimité:

Attendu qu'il a plu au Tout Puissant de rappeler à lui notre très estimé ami et compagnon, FRANCIS W. BAKER, un des fondateurs de notre Club,—

Résolu que ce club éprouve les plus vifs regrets de cette mort soudaine. Nous pleurons un ami vrai et loyal, un membre actif et utile de notre Association, un travailleur zélé et dévoué aux fins que nous nous proposions, et qui, en tout temps, se multipliait, pour nous aider à y atteindre.

Résolu, en outre, que ces résolutions soient inscrites dans nos archives, qu'une copie en soit envoyée à sa mère si cruellement éprouvée, et qu'elles soient publiées dans les journaux de la Nlle-Orléans.

(Signé) JNO. GLYNN,
Secrétaire.

Decédée, samedi soir, à 9 1/4 heures, à l'âge de 76 ans, Mme CAROLINE CAVÉ, veuve de Baptiste Lavallier. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu lundi, 8 mars, à 9 heures du matin. Le convoi partira du No 145 rue de Chartres.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile. 8 nov—1anPP

Salle de la Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.
Séance régulière mensuelle
LUNDI, 8 mars 1886, à 8 heures p. m., à la salle No 51 rue Bienville. Affaires très importantes.
A. L. TISSOT, Président.
H. Messonnier, Secrétaire. 7mars—1f

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle Eagle—Nouvelle-Orléans. Tous les officiers et les membres sont par la présente notifiés de se réunir dans leur Salle le LUNDI 8 courant, à 8 heures 30 A. M. pour rendre les dernières marques de respect à notre frère membre, décédé, JOHN H. KARCHER, âgé de 39 ans, né de France.
Par ordre du Président.
P. A BERTRAND,
Eugène Massicot, Secrétaire aux Minutes. 7 mars—

Parade des Pompiers.
Les MASSIFS des différentes compagnies sont instamment priés d'empêcher leurs musiciens de jouer dans le voisinage des églises de 11 heures à une.
G. H. BRAUGHN,
7mars—1f Grand Marshal.

Perdu.
DANS la nuit du 3 au 4, une boucle d'oreille montée d'un diamant solitaire, sur le parcours de la rue Bourbon à la Salle Grunewald. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la remettra au coin Conti et Bourbon. 6mars—3f

LA PREMIÈRE DE LA SAISON.
LA CÉLÈBRE BIÈRE BOCK de la Louisiana Brewing Company, en vente tous les jours au salon de
ZIEGLER,
5 et 10 rue Royale.
5 mars—3 f. PP.

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
147 rue Canal, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fév—1an

On demande 1000 bobés blancs aux dessous de deux ans pour le Grand Prix de l'Exhibition de Bébés qui aura lieu au Musée à Dix Sous de Robinson, le 25 mars. Des prix pour le montant de $1000 seront décernés. Pour plus de renseignements s'adresser ou envoyer son nom et son adresse au directeur. 7mars—

A LOUER—Une ferme située en face de la ville. Le propriétaire accepterait aussi des propositions pour travailler à la part. S'adresser au No 7 North Street, Place Lafayette.
7 mars—1f

A VENDRE.
MAGNIFIQUE piano droit, très peu en usage. $300. Bon marché. Examinez. WERLEIN, 135 Canal.

$125—Piano Pleyel. Venez le voir. Une bonne affaire. WERLEIN, 135 Canal.

$150—Piano carré Gabner en bon état. Essayez avant d'acheter. WERLEIN, 135 Canal.

$250—Magnifique piano droit Chickering; C'est une occasion spéciale; examinez. WERLEIN, 135 Canal.

$250—Très joli piano droit Mathushek, presque neuf; parfait état. WERLEIN, 135 Canal.

Désirant se retirer des affaires, on offre à vendre le café situé au No 5 rue Canal. Bon placement. Wm. H. Barnett, notaire, 89, Exchange Alley. 7mars—7f

Avez-vous vu la nouvelle Machine à Coudre à long bras
SINGER?
ELLE EST TRES FACILE A MOUVOIR et fait le plus joli ourlet qui soit.
Venez l'examiner et vous en convaincre.
Aiguilles de Singer, 15 sous la douzaine; 25 sous deux douzaines; Navettes, 25 cts.; Huile, 5 cts. la bouteille. Port extra.
PATRONS DU BAZAR McCALL.
La Compagnie de fabrication Singer,
185 rue du Canal.
S. E. RUNDLE, Agent.
13sept—6m d. mar. j. PP

H. F. ONNEN
A au-dessous de l'Hôtel Royal et 45 rue des Ursulines,
Vient de recevoir
Un assortiment splendide de
DENTELLES
Et de
BRODERIES
A des prix exceptionnellement modérés. Allez y pour vous en convaincre.
22nov—6mDim Mar J

LA BOTTE ROUGE!
A L'ENSEIGNE DE LA
"BOTTE ROUGE."
Angle des rues Ursulines & Dauphine
BOTTES, SOULIERS,
ET BOTTINES, A BON MARCHÉ.
GEORGE WAGNER.
10 jan—m—8Sam.Dim.Mer

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'
49 ..... **Rue Carondelet** 49
Capital **$700,000**
Surplus **70,445**
ED. A. PALFREY ..... Président
JOHN CHEARITY ..... Vice-Président
THOS. F. WALKER ..... Secrétaire
Succursales:
M. W. A. Walker, 5 rue Ste-Anne est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette compagnie.
T. F. WALKER,
20 fév—6m Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Jolie résidence de campagne faisant face au fleuve et à proximité de la ville.

Maison double à étage en briques rue de Chartres, No 253.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles.

Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Royale, St. Philippe et Ursulines mesurant 37 4 de face à la rue de Chartres sur 127 7" de profondeur. Ensemble une maison en briques à étage ayant un rez de chaussée un corridor d'entrée au centre, deux grands magasins avec cabinets derrière; à l'étage supérieur, corridor au centre et six chambres à coucher avec balcon sur la façade. Une autre bâtisse en briques à étage ayant quatre chambres, cour briquetée, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc. Loué $42 par mois.

2° Une jolie propriété de campagne faisant face au fleuve, mesurant 50' 0" 1" de face à la Levée, entre les rues Fourier Andry sur une profondeur de 165 9" 4. Avec un arpent de terre attenant dans le fond à la propriété et de sauchertier couvrant sur la rue Fourier le reste du lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue Flood sur une profondeur de 165 pieds. Ensemble une jolie résidence entre-deux rues ayant en outre en arrière avant galerie sur la façade, galerie sur côté avec vestibule, salon, salle à manger, deux chambres à coucher, cuisine à l'arrière, une autre bâtisse en bois ayant cuisine et trois chambres de bile, lieux d'aisance, hangar, deux chambres à bois, écurie à 2 chevaux, Affiches fruitières et autres, etc., etc. Voir les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant ou davantage et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de ventes passés devant Ch. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.
7mars—

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

CHARMANTE RESIDENCE
No. 299 rue Bourbon entre Esplanade et Quartier.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, 46 rue Royale SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Esplanade, Quartier et Dauphine, désigné par le No. 2 et mesurant 31 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 83 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent cette charmante résidence en briques à un étage, avec mansarde, qui vient d'être parfaitement réparée et peinte, ayant six chambres, corridor d'entrée, grande galerie de côté, une autre en briques à deux étages avec 4 chambres, une bâtisse en bois dans le fond, tuyaux à gaz, cuve, water-works, lieux d'aisance, etc., etc., cette année le numéro municipal 299 de la rue Bourbon.

Conditions—Un tiers au plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit, par billets portant hypothèque spécial, privilèges et lien de vendeur avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, la clause de 5 pour cent d'humiliaires d'avocat, les bâtisses assurées et la police transférée au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles dans l'acte de vente. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1886 en sus du prix de son adjudication, et il est requis de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente, sur le prix de son enchère.

Actes de vente passés devant James Fahey, notaire, aux frais de l'acqu